

LE 12 DEC. 2022



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 09 DECEMBRE 2022

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 24 novembre 2022,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEO

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON suppléant de M. Jean DESESSART

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Jacques DORIDAM ayant donné pouvoir à Mme Nadège LEFEBVRE
Mme Chanez HERBANNE ayant donné pouvoir à Mme Caroline CAYEUX

En présence également :

M. Christian DEMAY suppléant de Mme Catherine MARTIN

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Medhi RAHOUI, M. Frédéric GAMBLIN, Mme Manoëlle MARTIN, Dominique DEVILLERS, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2022 12/09-05 relatif à l'approbation de la convention SMABT- Hôpital Simone Veil de Beauvais dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;

CONSIDERANT que l'aéroport en tant qu'acteur majeur du territoire a le devoir de mener des actions en faveur de sa promotion et de s'ouvrir aux initiatives qui participent à sa vitalité économique et citoyenne ;

CONSIDERANT la campagne nationale consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes ;

CONSIDERANT le souhait que nos collectivités au travers du SMABT apportent leur soutien à cette cause en participant et en relayant les actions menées par le centre hospitalier de Beauvais ;

CONSIDERANT l'engagement d'offrir pour un montant maximum de quatre cents euros TTC (400€ Toutes Taxes Comprises), deux billets d'avion soit un vol aller-retour pour deux personnes au départ de l'aéroport de Beauvais-Tillé ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

AUTORISE la Présidente à signer la convention jointe en annexe.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 12 DEC. 2022

